



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 06 JUILLET 2026

Le six juillet deux mille vingt-six à vingt heures et trente minutes le Conseil Municipal régulièrement convoqué le vingt-neuf juin deux mille vingt-six, s'est réuni en nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Mme Marie-Ange CAZALA-CROUTZET, Maire.

PRÉSENTS : Mme CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, M. DELOT Philippe, Mme GARROCC Anne-Marie, M. COURADET Sébastien, Mme DARETS Marie-Pierre, M. BALASQUE Didier, M. MICHONNET Jean-Luc, Mme GUITARD Véronique, M. CHOQUET Joël, Mme LABAT Gabrielle, Mme LACOSTE Hélène, Mme GUÉRAÇAGUE Isabelle, M. VIGNAU-ESPINE Jérôme, Mme MARRACQ Véronique, M. SY Baba, Mme DANASTAS Elisa.

REPRÉSENTÉS : M. SORET Jean-Michel (pouvoir à M. CHOQUET Joël), Mme TOUZET Virginie (pouvoir à M. VIGNAU-ESPINE Jérôme), M. SAPALLY Benoît (pouvoir à M. SY Baba).

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. MICHONNET Jean-Luc.

Délibération n° 59-07-26 : Adhésion au Service Intercommunal du Patrimoine et de l'Architecture (SIPA) de l'APGL.

Madame la Maire rappelle que par une mutualisation de leurs besoins et de leurs moyens, les collectivités des Pyrénées-Atlantiques se sont dotées de services d'expertise, d'appui et de conseil locaux, qu'elles utilisent en temps partagé.

Ont ainsi été mis en place le Service Intercommunal Administratif, chargé d'aider les autorités territoriales et leurs collaborateurs dans la gestion des problèmes administratifs locaux, le Service Intercommunal du Patrimoine et de l'Architecture, intervenant de la même manière dans le domaine du bâtiment, le Service Intercommunal du Numérique permettant aux collectivités de s'informatiser et d'utiliser des logiciels professionnels dans des conditions de bonne sécurité technique et économique, le Service Intercommunal Territoires et Urbanisme répondant aux attentes des collectivités en la matière et le Service Intercommunal Voirie Réseaux Aménagement qui fournit aux collectivités adhérentes une assistance en matière d'aménagement des espaces publics, de voirie, d'ouvrages d'arts, d'espaces verts et de réseaux divers.

Ces services sont gérés par l'Agence Publique de Gestion Locale, qui est un syndicat mixte regroupant les communes et les établissements publics adhérant aux divers services.

Pour tous les services, la formule d'adhésion est souple : la collectivité adhère à l'Agence par simple décision de son organe délibérant, cette délibération valant acceptation des statuts de l'Agence et du ou des règlements d'intervention des services pour lesquels l'adhésion est décidée. Symétriquement, la collectivité peut se retirer de tel ou tel service ou de l'Agence, à sa seule initiative et par simple délibération, la décision prenant effet au 1er janvier de l'année suivante.

Madame la Maire rappelle au Conseil municipal que la commune adhère déjà au Service Intercommunal Administratif, au Service Intercommunal Territoires et Urbanisme, au Service Intercommunal Voirie Réseaux Aménagement et au Service Intercommunal du Numérique (sans la participation supplémentaire pour l'assistance logiciels métiers).

Elle propose l'adhésion au Service Intercommunal du Patrimoine et de l'Architecture, mis à disposition des collectivités pour apporter une assistance technique dans le domaine du bâtiment en matière d'ingénierie et d'architecture dans chacune des phases suivantes : dossiers de demandes de subvention, renseignements et conseils techniques, réalisation complète ou partielle d'une opération en maîtrise d'œuvre, accessibilité, assistance à maîtrise d'ouvrage complète ou partielle d'une opération.

Invité à se prononcer sur cette question, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE d'adhérer à l'Agence Publique de Gestion Locale pour le Service Intercommunal du Patrimoine et de l'Architecture,

ADOpte en conséquence les statuts de l'Agence et le règlement d'intervention du service en cause

COMMUNE DE BÉNÉJACQ (Pyrénées-Atlantiques)

Envoyé en préfecture le 07/07/2026

Reçu en préfecture le 07/07/2026

Publié le 08/07/2026

ID : 064-216401091-20260706-59_07_26-DE



Ainsi fait et délibéré à Bénéjacq, les jours mois et an que dessus et ont signé les membres,

Pour extrait conforme,

**Le Secrétaire de séance,
Jean-Luc Michonnet**

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes.

**La Maire,
Marie-Ange Cazala-Croutzet**



A handwritten signature in black ink, featuring a large, stylized 'M' and 'A' that are interconnected.